

CHARTRE FOURNISSEURS DU GROUPE AUDELYS

Respect de la santé et de la sécurité au travail

Les fournisseurs s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour assurer la santé et la sécurité au travail.

Ils développent dans leurs propres activités une politique visant à l'identification et à la prévention des risques d'atteinte à la santé et à la sécurité :

- de leurs employés permanents et intérimaires,
- des employés de leurs clients et des utilisateurs de leurs produits,
- des employés de leurs propres fournisseurs et sous-traitants,
- des populations situées à proximité de leurs installations.

Respect des droits des employés et des droits de l'Homme

Les fournisseurs et sous-traitants appliquent dans leurs relations avec leur propre personnel les lois et règlements applicables dans les pays où ils opèrent ainsi que les normes édictées par l'Organisation Internationale du Travail en matière de droit des travailleurs.

En particulier dans le domaine de la protection sociale, du temps et des conditions de travail, des rémunérations et de l'exercice de la liberté d'association.

Ils s'engagent notamment à ne recourir en aucune façon, directement ou au travers de leurs propres sous-traitants ou fournisseurs :

- au travail forcé ou contraint,
- au travail des enfants.

Enfin, ils veillent à ne pratiquer aucune forme de discrimination en matière d'emploi.

Les fournisseurs et sous-traitants doivent respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme et veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

Respect de l'environnement

Les fournisseurs et sous-traitants adoptent une approche prudente des problèmes touchant à l'environnement, et des pratiques environnementales responsables.

Ils mettent en œuvre des politiques de gestion et d'amélioration de leurs procédés industriels qui permettent d'en limiter l'impact environnemental. Notamment, ils recherchent dans leurs domaines respectifs :

- l'optimisation des consommations d'énergie en vue de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- l'optimisation de leur consommation de ressources naturelles,
- la diminution des quantités de déchets émis et la mise en œuvre de solutions de recyclage et de valorisation,
- la diminution des rejets en milieu naturel et des autres nuisances.

Pratique des Affaires – Respect de la légalité

Le Groupe AUDELYS maintient des exigences éthiques élevées dans la conduite de ses affaires. Ces exigences visent à insuffler et préserver une culture solide, basée sur la confiance et l'intégrité.

Les fournisseurs et sous-traitants exercent leurs activités en stricte conformité avec les normes et règles nationales et internationales applicables.

En particulier

- ils refusent toutes actions susceptibles de fausser la concurrence transparente et d'enfreindre les règles du droit de la concurrence,
- ils rejettent toute forme de corruption active ou passive dans les transactions nationales comme internationales,
- ils s'interdisent toute pratique tendant à intéresser directement ou indirectement les employés du Groupe AUDELYS avec lesquels ils sont en relation d'affaires au développement de leurs relations commerciales, que ce soit à titre personnel ou sous toute autre forme,
- ils respectent les accords de confidentialité.

Date

Prénom, Nom

Fonction

Représentant la société

Signature

SUPPLIER'S CHARTER OF AUDELYS' GROUP

Respect for health and safety in the workplace

Suppliers undertake to take all necessary measures to ensure health and safety in the workplace.

In their own activities, they develop a policy designed to identify and prevent risks to the health and safety of:

- their permanent and temporary employees,
- their customers' employees and users of their products,
- their own suppliers' and subcontractors' employees,
- people living near their production sites.

Respect for employees' rights and human rights

In their relations with their own employees, suppliers and subcontractors comply with the laws and regulations applicable in the countries where they operate, as well as with the standards set out by the International Labour Organisation with regard to workers' rights.

In particular in the fields of social protection, working hours and conditions, salaries and the exercise of freedom of association.

They also undertake not to resort in any way, either directly or through their own subcontractors or suppliers, to

- forced or involuntary labour,
- child labour.

Finally, they ensure that no form of discrimination interferes with employment procedures.

Suppliers and subcontractors must respect the protection provided by international law as regards human rights, and ensure that they are not complicit in violation of such rights.

Respect for the environment

Suppliers and subcontractors adopt a prudent approach to environmental problems, along with responsible environmental practices.

They implement policies to manage and improve their industrial processes that help limit their environmental impact. In particular, in their respective fields, they seek to:

- optimise energy consumption with a view to reducing greenhouse gas emissions,

- optimise their consumption of natural resources,
- reduce quantities of waste produced and implement waste recycling and recovery solutions,
- reduce emissions into natural environments along with other forms of pollution.

Business practice – Respect for legality

The AUDELYS Group adheres to the highest ethical standards in conducting its business. Such standards seek to instil and preserve a sturdy culture based on trust and integrity.

Suppliers and subcontractors carry out their activities in full compliance with applicable national and international standards and regulations.

In particular,

- they avoid any action likely to distort transparent competition or contravene the provisions of competition law,
- they reject all forms of active or passive corruption in national and international transactions alike,
- they avoid any practice likely to interest, either directly or indirectly, the AUDLEY'S Group employees with whom they do business, in developing their business relations, whether on a personal basis or in any other form,
- they comply with confidentiality agreements.

Date

First name, Surname

Position

Representing

Signature

